

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'université d'Aix-Marseille,  
Vu le décret n° 2012-177 du 6 février 2012 portant dissolution de l'établissement public de coopération scientifique « Aix-Marseille Université »,  
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,  
Vu l'avis du conseil scientifique en date du 17 septembre 2013 portant approbation de la nomination de Mme Nadia CREIGNOU à la Direction de l'ED 184,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Mme Nadia CREIGNOU, Professeur des Universités, est nommée Directrice de l'Ecole Doctorale 184 « Mathématiques et Informatique de Marseille », à compter du 18 septembre 2013.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 septembre 2013

  
**Yvon Berland**  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

